

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 768-2019, 8 juillet 2019

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Pierre Fitzgibbon, membre du Conseil exécutif, du 24 juillet au 11 août 2019;

— du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à madame Marie-Eve Proulx, membre du Conseil exécutif, du 26 juillet au 4 août 2019;

— du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 26 juillet au 5 août 2019;

— de la ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 3 au 18 août 2019;

— de la ministre de la Culture et des Communications à madame Isabelle Charest, membre du Conseil exécutif, du 5 au 8 août 2019 et à madame Marie-Eve Proulx, membre du Conseil exécutif, du 9 au 11 août 2019;

— de la ministre responsable des Affaires autochtones à madame Marie-Eve Proulx, membre du Conseil exécutif, les 10 et 11 août 2019 et à madame Nathalie Roy, membre du Conseil exécutif, du 12 au 17 août 2019;

QUE le décret numéro 702-2019 du 3 juillet 2019, en regard des pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre responsable des Affaires autochtones, soit modifié en conséquence;

QUE le décret numéro 600-2019 du 19 juin 2019, en regard des pouvoirs, devoirs et attributions du ministre des Finances, soit modifié par le remplacement de « 9 juillet 2019 » par « 8 juillet 2019 ».

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71021

Gouvernement du Québec

Décret 769-2019, 8 juillet 2019

CONCERNANT la nomination de madame Danielle Dubé comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Danielle Dubé, directrice générale de la métropole, ministère de la Culture et des Communications, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, administratrice d'État II, au traitement annuel de 161 595 \$ à compter du 15 juillet 2019;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Danielle Dubé comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71022

Gouvernement du Québec

Décret 770-2019, 8 juillet 2019

CONCERNANT la nomination de madame Claire Deronzier comme déléguée aux Affaires francophones et multilatérales à la Délégation générale du Québec à Paris

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Carrier Légaré a été nommé délégué aux Affaires francophones et multilatérales à la Délégation générale du Québec à Paris par le décret numéro 360-2017 du 5 avril 2017 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;